



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 18 mai 2018

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, L. BEAU-GUYAT,
Messieurs J. MARTRA, N. BARBERIE, P. BEAU ; Y. RIGAUD, J. GROS ; E. VIOLLET

Absents excusés : E. PANAYE ; M-L MUNOZ (a donné procuration à Nicolas BARBERIE) S. SIBERT, M. MONFLIER

Absents : D. REYMOND - E. CHARAVIT

M. Patrick BEAU est nommé secrétaire de séance

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention de mutualisation de police municipale avec Saint Denis en Bugey

Election du 4^e adjoint

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que M. BARBERIE a été nommé conseiller délégué suite à la démission de Mme Marie-Laure MUNOZ, adjointe aux finances, à la communication et à la gestion des affaires scolaires (collège et école communale).

Du fait de la démission de Mme MUNOZ, le Maire pensait que la parité devait être toujours respectée. Renseignements pris auprès de la préfecture, il n'en est rien lors d'une démission et le siège d'un adjoint ne doit pas rester vacant. C'est pourquoi Mme le Maire propose à l'assemblée de nommer M. BARBERIE Nicolas 4^{ème} adjoint, il occuperait les mêmes fonctions qu'en tant de conseiller délégué et percevrait la même indemnité. Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la nomination de M. BARBERIE Nicolas en tant que 4^{ème} adjoint délégué aux finances, à la communication et la gestion des affaires scolaires et décide que l'indemnisation de sa nouvelle fonction restera la même à savoir 39.32 % des 26.2% de l'indemnité du Maire, soit 10.30 % de l'indice brut 1015 et qu'elle prendra effet à partir de cette séance.

Validation des rythmes scolaires

Le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaire et maternelle a été publié au Journal Officiel, de 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques).

Le conseil d'école, élémentaire et maternelle de Leyment s'est prononcé le 18 janvier 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

L'inspecteur départemental d'académie a été sollicité par courrier pour obtenir une dérogation permettant le retour de la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours, au groupe scolaire de Leyment, dès la rentrée 2018 et en accord avec le personnel enseignant vote les nouveaux horaires de l'école : 8h30 -11h30 / 13h30 - 16h30.

Validation du devis pour la rénovation des fenêtres et volets de l'école

Compte tenu de l'âge de création du groupe scolaire, il est devenu indispensable de rénover les huisseries ; les fenêtres en aluminium ne sont plus étanches et avec l'isolation des combles, la rénovation apportera un meilleur confort aux élèves et un gain d'énergie pour la commune. Madame le Maire explique que ces travaux feront l'objet d'une subvention dans le cadre de la DETR et du contrat de ruralité, dont le pourcentage est en attente.

Elle présente le devis de l'entreprise JUDIVERRE qui s'élève à 39974.72HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité valide ce devis.

Convention avec A.P.R.R.

Madame le Maire explique que la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône souhaite agrandir le bassin de rétention qui longe l'A42. Pour ce faire, une proposition d'achat d'un morceau de terrain a été fait à la commune. Elle présente la promesse de vente au Conseil municipal. Le prix de la vente sera estimé par le service des Domaines. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ces documents.

Convention de fourrière animale

Madame le maire explique que depuis que la SPA a abandonné son service de fourrière pour les communes, le Préfet a rappelé aux Maires l'obligation de s'affilier à une fourrière privée. La communauté de communes de la Plaine de l'Ain a soumis à la commune une offre de mutualisation permettant d'obtenir un tarif plus avantageux. Madame le Maire présente l'offre de contrat de fourrière de la société SCPA (retenu par la CCPA) qui offre une solution de récupération des animaux perdus, blessés, dangereux, décédés sur la voie publique ou pour l'accueil des animaux errants 24h/24h et 7 jours sur 7 dans un délai de 2 heures et de 1 heure maximum en cas d'urgence. Le coût de ce service s'élèvera à 0.90€ par an et par habitant.

Le Conseil municipal valide cette offre à l'unanimité. Le numéro de la fourrière sera communiqué aux habitants dès que le contrat sera signé avec la CCPA.

Police Municipale

Madame le Maire explique que la commune de Saint-Denis en Bugey et la commune de Saint-Maurice de Rémens ont souhaité se mutualiser pour partager les services d'un agent municipal. Or, la loi impose aux communes qui souhaitent créer une mutualisation de service d'avoir des limites communes. La solution proposée par la commune de Saint-Denis serait d'inclure dans cet accord la commune de Leyment (qui se situe au milieu des deux territoires communaux). Le Conseil municipal valide sa participation à cette mutualisation.

Certains élus proposent d'étudier ultérieurement (si la commune de Saint Denis en Bugey le valide) de faire intervenir ce policier municipal 1 ou deux heures par semaine sur notre commune.

Questions diverses :

Impasse des Vignes : Madame le Maire lit au Conseil municipal la pétition rédigée par les habitants de l'impasse sur les Vignes face au danger que représente le mur de la propriété de Monsieur Jaunet. Ce mur, suite à l'incendie, menace de tomber et de nombreux enfants aiment jouer dans cette zone. Malheureusement, cette affaire étant sous le coup d'un procès de nature privée, la commune a peu de moyen d'intervenir. Pour prendre un éventuel arrêté de péril et pouvoir sécuriser ce mur il faut faire intervenir un expert qui rédigera un rapport sur la dangerosité des lieux. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à commander un rapport auprès d'un expert.

Le feu d'artifice a été commandé à la société PYRAGRIC pour un montant de 3050€ TTC. Son organisation a été confiée cette année au Football Olympique Leymentais. Il aura lieu le 25 août 2018.

La commune reprend l'ancien hangar de l'association de la Sauvegarde de la Farfouille (ASF) Ce bâtiment est en bon état. Il pourrait être utilisé par des associations comme une sorte de halle couverte. Monsieur Rigaud propose, avant de le mettre à disposition, de le restaurer à moindre frais (fuite de toit, réouverture des portes et sécurisation du bâtiment).

Les travaux du cimetière avancent très lentement et le maître d'œuvre étudie les possibilités pour trouver une nouvelle entreprise pour les terminer.

La séance est levée à 21h15

 Le Maire
M. BOTTEX